



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ARDÈCHE

Projet de contrat de transition Écologique – CTE  
Journée de transition agricole - 28 septembre 2018

Discours de Jean-Luc Flaugère, Président de la Chambre  
d'agriculture de l'Ardèche

Si je faisais de l'humour je dirai que le CTE, on connaît déjà à la Chambre d'agriculture puisqu'un des premiers CTE de France a été signé à la Chambre d'Agriculture par le Ministre Glavany en 2000.

Mais ce dont je veux vous parler ce matin, ce n'est pas de l'ancien CTE Contrat Territorial d'Exploitation qui engageait à cette époque les agriculteurs dans un cahier des charges pour une certaine durabilité de leur système de production vis-à-vis de l'environnement et des attentes sociétales, mais du nouveau CTE ; le Contrat de Transition Écologique, dont le Président Laurent Ughetto, la Vice Présidente Sabine Buis viennent de présenter les fondements et la démarche. Je vois cependant dans ces 2 CTE une certaine continuité dans la construction d'un lien plus étroit entre l'agriculture, la sylviculture (Bernadette Roche l'évoquera avec nous tout à l'heure) et les nouvelles attentes de la société.

Le Département a en effet décidé de proposer à l'État la candidature de l'Ardèche pour l'élaboration d'un contrat de transition écologique. Nous allons aujourd'hui, travailler tous ensemble à élaborer, pour ce projet de contrat, des pistes d'actions concernant l'agriculture et la sylviculture. **Pour l'agriculture et la forêt de demain** : celles qui devront assurer une production satisfaisant les besoins, notamment alimentaires, mais aussi répondre aux enjeux environnementaux, sanitaires, climatiques, économiques et sociétaux qui influent déjà aujourd'hui, mais encore plus à l'avenir, nos conditions de vie et celles de nos enfants et petits enfants.

À la Chambre d'agriculture, dès que nous avons été sollicités, nous avons répondu présents. J'ai rencontré à leur demande, Laurent Ughetto et Pascal Terrasse fin avril. Ils m'ont fait part de leur volonté de porter la candidature de l'Ardèche. Compte tenu de l'enjeu, avec les vice-Présidents de la Chambre d'agriculture, nous avons pris la décision d'inviter Laurent Ughetto et ses collaborateurs à participer à notre Bureau du mois de mai pour débattre avec nous de ce projet.

Très rapidement ensuite, le 18 mai, nous avons réuni à la Chambre d'agriculture un groupe de travail composé d'une vingtaine d'agriculteurs de différents territoires, de différentes productions pour réfléchir aux thématiques concrètes concernant l'agriculture ardéchoise et la transition écologique. Certains sont aujourd'hui encore dans la salle pour participer à nos travaux et je les en remercie. Ces premiers échanges avec les acteurs socio-économiques agricoles en mai dernier ont permis de dégager quelques pistes de travail.

Pourquoi avoir répondu présent rapidement sur ce concept de contrat de transition écologique ? Je vais répondre simplement à cette question.

Réfléchir à l'Ardèche de demain, anticiper l'agriculture de demain en Ardèche, préparer l'évolution de nos pratiques et de nos métiers, c'est le rôle de la Chambre d'agriculture. Le Monde est entré aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, dans une phase de transition : écologique, technologique, sociologique, mais aussi noétique (je ne connaissais pas ce mot jusqu'à la semaine dernière, lorsque j'ai pu assister à une conférence du Philosophe Marc Halevy sur les

fondements et mécanismes de la transition : La noétique est une branche de la philosophie concernant l'intellect et la pensée. Parmi ses centres d'intérêt, on peut mentionner l'étude de la nature et du fonctionnement de l'intellect humain et les liens entre cet intellect et le divin, les croyances...) et enfin une transition fondamentalement éthique.

Cette transition passe par la recherche de solutions adaptées aux différentes situations de terrain mais aussi construites avec les acteurs. Elle passe par le développement d'une économie circulaire qui associe agriculture, écologie et territoire.

Cette journée de la transition écologique agricole et sylvicole et notamment sa démarche concertée d'élaboration, est une occasion importante pour nous agriculteurs, de se faire entendre sur des sujets sur lesquels nous pouvons quelquefois être incompris, voire ostracisés. J'y vois pour notre agriculture ardéchoise l'opportunité de se faire reconnaître pour ce qu'elle est, ce qu'elle a déjà engagé et pour ce qu'elle est prête à faire pour l'avenir du territoire. Mais aussi une occasion d'entendre et comprendre ce que la société et les autres acteurs du territoire peuvent attendre de nous par ailleurs.

Cette réflexion départementale rejoint les grandes caractéristiques et problématiques auxquelles nous sommes confrontés dans l'exercice de notre métier :

- résilience face aux aléas et aux évolutions climatiques ; adaptation à leurs conséquences multiples : agronomiques, sanitaires, économiques,
- intelligence face aux enjeux de préservation de l'environnement, et de partage durable des ressources naturelles,
- pertinence dans l'adéquation entre ce que l'agriculture peut proposer comme biens et services face à la modification des attentes sociétales et des comportements de consommation
- et enfin clairvoyance dans ce que sera demain le métier d'agriculteur afin que celui-ci reste économiquement viable, humainement vivable et source d'épanouissement.

Depuis longtemps et aujourd'hui encore, les fermes ardéchoises développent des systèmes de production adaptés aux ressources de nos territoires. Nous le verrons tout à l'heure dans la présentation qui en sera faite, elles se caractérisent par une diversité de productions au sein de l'exploitation. Les modes de valorisation de la production sont souvent fondées sur la transformation et la commercialisation. La valeur ajoutée ainsi générée permet de conforter des emplois sur de petites structures.

Nous voyons bien à travers ce constat partagé par de nombreux acteurs que notre agriculture semble déjà en phase avec les enjeux de la transition écologique sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Mais ce constat plutôt positif que l'on peut faire de manière globale à l'échelle du département ne nous dispense pas de réfléchir et de travailler aux bonnes pratiques à préserver, mais aussi aux changements qu'ils nous restent à poursuivre et opérer.

Le risque climatique est l'un des risques majeurs de notre métier. Nous objectiverons tout à l'heure avec l'APCA ce que les évolutions climatiques ont d'ores et déjà impacté. Cet enjeu dépasse notre activité, mais il s'agit aussi de sécuriser l'approvisionnement en produits alimentaires de proximité.

Il nous faut collectivement faire face à ce dérèglement climatique ; pour garder une agriculture dynamique, vivante sur nos territoires, pour sécuriser l'installation des jeunes agriculteurs. Nous devons adapter nos systèmes, nos cultures et nos pratiques pour prendre en compte ces changements. Mais la gestion des ressources naturelles, notamment la gestion de l'eau, ressource indispensable à toute production agricole, doit également mieux intégrer notre activité, pour permettre demain le maintien de cette agriculture de proximité que demandent les consommateurs. La préservation du foncier agricole doit également être un thème primordial pour garantir à notre activité nourricière la capacité de se perpétuer demain.

L'adaptation passe aussi, nous en avons conscience, par une réflexion stratégique sur le devenir certaines filières ainsi que sur les modes de productions.

La réduction des intrants et notamment des phytosanitaires doit être au cœur d'un contrat de transition, car il répond aux attentes de la société, des consommateurs mais aussi des agriculteurs. Le développement de l'agriculture biologique, la démarche HVE sont des pistes identifiées dans le cadre du groupe de travail qui s'est réuni le 18 mai. Au sujet des produits phytosanitaires, nous devons prendre en compte le fait que l'argumentaire sociétal prend le pas sur l'argumentaire scientifique.

Nous ne ferons de réels progrès dans le domaine de la réduction des intrants qu'avec le concours des Instituts techniques et des centres de recherche agronomique (INRA...) qui doivent nous apporter des réponses adaptées afin de nous rendre moins dépendants à l'utilisation des produits phytosanitaires et moins vulnérables aux maladies et aux épizooties.

La recherche d'autonomie de nombreux systèmes agricoles ne peut s'effectuer à l'intérieur de l'exploitation mais peut trouver sa réponse sur le territoire ou dans les territoires voisins.

Autant de sujets et de pistes d'adaptation que nous aurons aujourd'hui à construire pour anticiper collectivement les équilibres à retrouver ensemble dans cette phase de transition.

Je terminerai mon propos en insistant sur le fait que réfléchir avec d'autres est indispensable pour trouver des solutions. Ces solutions nous les trouverons parce que nous serons entendus mais aussi parce que nous saurons écouter les autres acteurs et leurs attentes.

Construire la confiance en nous, la confiance entre nous, s'avère pour moi un état d'esprit indispensable pour construire notre confiance en l'avenir.